



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC 3.05

**INSCRIPTIONS AU BACCALAUREAT PROFESSIONNEL,
AU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNEL,
AU BREVET PROFESSIONNEL,
AUX MENTIONS COMPLEMENTAIRES**

NOTICE
A L'ATTENTION DES CANDIDATS INDIVIDUELS
SESSION 2024

PRE-INSCRIPTIONS

**Baccalauréat Professionnel et Brevet Professionnel
DU 30 OCTOBRE AU 27 NOVEMBRE 2023**

**Certificat d'Aptitude Professionnelle et Mentions Complémentaires
DU 12 OCTOBRE AU 13 NOVEMBRE 2023**

UNIQUEMENT PAR INTERNET

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/>

ou

<http://www.ac-aix-marseille.fr>

Rubrique « Scolarité, études, examens », puis « Examens »

1. PRE-INSCRIPTION

Etape 1 : Créer votre compte Cyclades (si première inscription à un examen sous Cyclades, dans le cas d'un redoublement, veuillez impérativement utiliser votre ancien compte)

Cette étape est nécessaire pour pouvoir vous inscrire. Votre adresse mail doit être valide et individuelle. Conservez bien votre mot de passe pour pouvoir vous connecter tout au long de la session et accéder aux documents mis à votre disposition dans votre espace candidat. Suite à la création de votre compte, vous recevrez un mail : Vous avez 48h pour cliquer sur le lien « Activer mon compte », sinon votre compte sera supprimé. Dans cette situation, vous devez recommencer la procédure.

Etape 2 : Vous inscrire

Connectez-vous à votre compte et procédez à votre inscription en cliquant sur « + ajouter une nouvelle candidature » pour une première inscription, pour les redoublants, utilisez votre préinscription automatique en cliquant sur l'étiquette CAP/BCP/MC/BP 2024 visible sur la page d'accueil de votre compte. A l'issue de l'inscription, ne pas oublier d'enregistrer. A ce stade, vous pouvez modifier votre inscription en ligne. Allez dans l'espace « mes documents » pour éditer la confirmation d'inscription et la liste des pièces justificatives.

Pour vous accompagner, un guide complet et une vidéo de présentation sont accessibles depuis votre compte

The screenshot displays the Cyclades user interface for exam management. At the top, there is a navigation bar with the Cyclades logo, the French Republic logo, and the text 'Gestion des examens et concours'. To the right of the navigation bar are two buttons: 'Besoin d'aide ?' and 'Vidéos de présentation'. Below the navigation bar, there is a 'Menu' icon on the left and a 'N°Candidat' field. The main content area features a large button labeled 'Ajouter une nouvelle candidature' and a card for 'BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL 2024' in 'Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial' at 'ACADEMIE DE RENNES'. The card also displays 'N° : 004' and a button labeled 'À compléter'.

2. INSCRIPTION DEFINITIVE

Dès la finalisation de votre inscription sur internet :

- Imprimez votre confirmation d'inscription via votre compte Cyclades rubrique « Mes documents ».
- Vérifiez, puis **dotez et signez** votre confirmation d'inscription.

En cas de nouvelles modifications, vous devez rectifier le document au stylo rouge uniquement.

ATTENTION : Aucune modification ne pourra être prise en compte après la fin des inscriptions.

3. RETOUR DE LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Le document de confirmation d'inscription daté et signé et les pièces à joindre, doivent être téléversés dans votre espace cyclades entre le :

- ↪ **30 OCTOBRE ET LE 4 DECEMBRE 2023 pour le Baccalauréat Professionnel et le Brevet Professionnel**
- ↪ **12 OCTOBRE ET LE 4 DECEMBRE 2023 pour le CAP et les MC**

- **Je retrouve ma confirmation (récapitulatif) et la liste des pièces que je dois fournir, dans mon espace Cyclades :**
 - A partir du menu, cliquez sur « Mes documents » (1.)



Mon inscription



Mes documents



Les formulaires



Mes justificatifs

- **Je téléverse mes pièces justificatives dans mon espace Cyclades**
 - A partir du menu, cliquez sur « Mes justificatifs » (2.)

Après cette date, la candidature est annulée, si cette confirmation d'inscription signée, accompagnée des pièces justificatives n'a pas été téléversée dans Cyclade

4. CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Tous les candidats en situation de handicap souhaitant demander des aménagements d'épreuves ou qui ont déjà un aménagement d'épreuve doivent répondre « OUI » à la rubrique « Handicap » lors de l'inscription.

Dans le cas d'un aménagement d'épreuve existant, la notification d'aménagement d'épreuves doit être jointe à la confirmation d'inscription.

Pour les nouvelles demandes d'aménagement d'épreuves, rendez-vous sur le site internet du rectorat, rubrique « Aménagement d'épreuves aux examens » : <https://appli.ac-aix-marseille.fr/amex/>

5. ACQUIS

Si vous avez droit à des dispenses ou des bénéfices de notes, vous devez saisir les dispenses ou les bénéfices aux épreuves concernées et devez joindre votre relevé de notes ou diplôme.

6. REFERENTIELS ET REGLEMENTS D'EXAMENS

Les référentiels et règlements d'examens sont consultables sur le site EDUSCOL du ministère à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/774/les-diplomes-professionnels>

Le rectorat ne délivrera pas d'informations pédagogiques. Les candidats doivent consulter impérativement le référentiel de l'examen (annexe « définition des épreuves » et plus particulièrement la partie relative aux épreuves ponctuelles).